



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 7 octobre 2022 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **13 octobre 2022 à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

**Nombre de Conseillers :** 28 **Nombre de Conseillers en exercice :** 28  
**Nombre de Conseillers présents à la séance :** 21 **Nombre de Conseillers représentés :** 2  
**Nombre de Conseillers absents à la séance :** 5 **Nombre de Conseillers suppléés :**

### ETAIENT PRESENTS :

**Président :** M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSÉDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN~~.

**Conseillers :** Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOU, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET représentée par Pierre MATHONIER, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

## N° 2022/12 : AJUSTEMENT ET VALIDATION DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF TEPOS

Rapporteur : M. Christian POULHES

Engagé depuis 2019, par conventionnement avec l'ADEME sur le dispositif TEPOS, le Syndicat Mixte du SCoT BACC a dans ce cadre validé un plan d'actions réparti en 6 thématiques (les briques et sous-briques) et 34 objectifs.

En 2021, le Syndicat Mixte du SCoT et l'ADEME ont prolongé la convention TEPOS afin de permettre d'activer pleinement le dispositif sur le territoire alors que la crise sanitaire avait largement contraint sa phase de lancement.

A l'occasion du Comité Technique et du Comité de Pilotage TEPOS de 2022, les thématiques et les objectifs ont été réexaminés et divers ajustements sont aujourd'hui proposés. Tenant compte des avancées dans la réalisation du PCAET et des actions émergentes depuis 2019, la proposition des élus et des partenaires-acteurs, membres des Comités TEPOS, est :

- d'ajouter la thématique *Urbanisme et aménagement - Valorisation des espaces*, en raison des questionnements du Syndicat Mixte autour de l'artificialisation des sols et afin de traiter de la sobriété foncière dans le TEPOS ;
- d'ajouter les 8 objectifs suivants :
  - *Adoption d'un plan d'actions rénovation tertiaire public* : les intercommunalités et les communes sont engagées dans des démarches de rénovation de leurs bâtiments publics (PREB) ;
  - *Promouvoir le Contrat de développement ENR Thermiques* : une candidature au Contrat Chaleur Renouvelable a déjà été déposée en avril 2022 auprès de l'ADEME et pour le périmètre du SCoT ;

- *Promotion chaufferie bois (+ cogénération et réseau de chaleur) : les chaufferies et réseau de chaleur bois sont encouragés et se développent ;*
- *Réalisation d'un cadastre solaire : cette action pédagogique d'inventaire de potentiel est amorcée par la Ville d'Aurillac ;*
- *Identification des sites exploitables pour le solaire PV : une pré-enquête est en cours dans les collectivités ;*
- *Sensibilisation aux bénéfices de l'autoconsommation ;*
- *Adoption d'un plan de mobilité simplifié : l'engagement des intercommunalités sur le sujet est acquis et le lancement d'un plan mobilité a été initié récemment par la CABA ;*
- *Instauration d'un pilotage de l'artificialisation des sols : les services du SCoT suivent la traduction sur le territoire de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan d'actions TEPOS du Syndicat Mixte du SCoT BACC pour la période mi 2021-mi 2024, modifié et complété ci-avant et conformément au document joint ;
- d'autoriser Monsieur le Président à communiquer ce nouveau plan d'actions à l'ADEME, lequel modifie l'annexe technique de la Convention de Financement TEPOS BACC n° 19RAC0200 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier et à engager toutes démarches utiles dans ce cadre.

Affichage :



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER